

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Alexandre GALLESE - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 002-2868/17/BM**

#### **■ Organisation et financement des 10èmes Tables Rondes de l'Arbois "Santé, Société et Environnement"**

##### **MET 17/5254/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis 9 ans, le Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée, en partenariat avec Aix-Marseille Université, organise un colloque annuel intitulé « Les Tables Rondes de l'Arbois ». Cette manifestation vise à sensibiliser la société civile aux grandes avancées scientifiques et techniques dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Lieux de savoir et de débats, « Les tables Rondes de l'Arbois » sont aujourd'hui connues et reconnues comme étant un événement culturel scientifique majeur où les plus grands professeurs, chercheurs et personnalités dans leurs domaines respectifs viennent partager et diffuser la richesse de leur savoir. La fréquentation a augmenté d'année en année. En 2017, plus de 1400 participants (entreprises, étudiants, scientifiques et grand public) ont ainsi assisté aux conférences et débats proposés autour du thème « Langage, Écriture et Communication ».

La 10<sup>ème</sup> édition des Tables Rondes de l'Arbois doit se dérouler fin mars 2018 autour du thème « Santé, Société, Environnement » au sein de la faculté de Droit et Science Politique d'Aix-Marseille Université. Comme pour les précédentes éditions, un plateau exceptionnel de personnalités d'audience internationale répondra à l'invitation du Professeur Daniel Nahon, instigateur des Tables Rondes de l'Arbois et animateur du Conseil Scientifique et Industriel du Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée, notamment :

- Yves Coppens, paléontologue et paléoanthropologue français, professeur émérite au Collège de France ;

Signé le 14 Décembre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 15 décembre 2017

- Dominique Maraninchi médecin oncologue français, directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, Président de l'IMERA (AMU) ;
- Jean-François Delfraissy, ancien président de l'Agence française de recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS), Président du Comité consultatif national d'éthique ;
- Philippe Sansonetti, Chercheur à l'Institut Pasteur et professeur au Collège de France ;
- Jeanne Brugère Picoux, professeur honoraire à l'école vétérinaire d'Alfort (ENVA), Membre de l'Académie nationale de médecine ;
- Olivier Lyon-Caen, chef du service de neurologie à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, coordinateur du pôle des maladies des systèmes nerveux, Professeur en neurologie à l'université Pierre et Marie Curie, Médecin-conseil national de la CNAM ;
- Robert Barouki, professeur à l'Université Paris-Descartes et chercheur à l'Inserm.

Les Tables Rondes de l'Arbois reçoivent chaque année le soutien financier de partenaires institutionnels. La présente délibération vise à approuver les demandes de subventions et d'aides financières auprès de tout organisme public ou privé.

Le budget prévisionnel des 10<sup>ème</sup> Tables Rondes de l'Arbois a été établi à 103 840 € TTC.

DEPENSES € TTC		RECETTES € TTC	
Nature	Montant	Nature	Montant
<b>Accompagnement à l'organisation du colloque</b>	61 520,00	<b>Ressources propres Métropole Aix-Marseille-Provence</b>	95 840,00
<i>Communication</i>	12 000,00	<b>Demande de financement :</b>	
<i>Relations médias</i>	4 200,00	Conseil Départemental 13	8 000
<i>Animation</i>	3 600,00		
<i>Logistique (déplacement, hébergement, repas, accueil, sécurité)</i>	32 000,00		
<i>Post congrès</i>	1 320,00		
<i>Honoraires : Conseil et coordination</i>	8 400,00		
<b>Réception - Traiteurs</b>	17 480,00		
<b>Prestations Intellectuelles</b>	24 840,00		
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>103 840,00</b>	<b>TOTAL des recettes</b>	<b>103 840,00</b>

Aix-Marseille Université alloue quant à elle un budget d'environ 100 000 € TTC venant compléter le budget de la manifestation (prise en charge de la captation audiovisuelle des Tables Rondes de l'Arbois et communication de l'Université dédiée spécifiquement à cette manifestation).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Signé le 14 Décembre 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 15 décembre 2017**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de tout organisme public et privé susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette manifestation.

**Article 2 :**

La recette correspondante sera constatée sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix Budget 2018 n°6, section de fonctionnement - Nature 7473 - Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Enseignement supérieur, Recherche et  
Santé

Frédéric COLLART